

VÉRIFIER AU MOMENT DE L'ALLO-  
CUTION

SOUS EMBARGO JUSQU'AU MOMENT  
DE L'ALLOCATION



85/27

# STATEMENT DISCOURS

SECRETARY  
OF STATE  
FOR EXTERNAL  
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE  
D'ÉTAT AUX  
AFFAIRES  
EXTÉRIEURES.

ALLOCATION DU TRÈS HONORABLE  
JOE CLARK, SECRÉTAIRE D'ÉTAT  
AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,  
À L'OCCASION DE L'OUVERTURE  
DE LA RÉUNION D'EXPERTS SUR  
LES DROITS DE L'HOMME DE LA  
CONFÉRENCE SUR LA SÉCURITÉ  
ET LA COOPÉRATION EN EUROPE

OTTAWA

LE 7 MAI 1985

Monsieur le Président, distingués délégués et visiteurs,

J'ai aujourd'hui le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à Ottawa à tous ceux qui prendront part à la Réunion d'experts sur les droits de l'homme de la CSCE. Certains d'entre vous ont probablement déjà eu l'occasion de visiter l'Amérique du Nord et le Canada. Mais si c'est aujourd'hui votre premier contact avec notre continent et notre pays, j'estime qu'il est particulièrement heureux que vous vous trouviez parmi nous au printemps. Après les longs et pénibles hivers qui sont souvent notre lot dans la partie nord du continent, le printemps arrive enfin - jamais trop tôt à notre gré - avec ses promesses de renouveau, d'horizons élargis et d'occasions nouvelles. J'espère que notre réunion marquera elle aussi un nouveau printemps et que, lorsque viendra en juin le moment de nous séparer, vous, les délégués, partagerez avec les nombreux citoyens de nos pays qui auront suivi attentivement vos travaux le sentiment qu'aura été renouvelée notre résolution de respecter les droits de l'homme et d'intensifier notre coopération à cet égard.

Comme l'a indiqué ma collègue M<sup>me</sup> Vézina, ministre des Relations extérieures, dans son discours de bienvenue à la réunion préparatoire le 23 avril, cette réunion d'experts peut prétendre par deux fois au titre d'événement historique. C'est en effet la première réunion de la CSCE qui se tient sur le continent nord-américain, et aussi la première qui est consacrée exclusivement aux droits de l'homme.

Le Canada a dès le départ attaché une grande importance au processus de la CSCE, car il nous offre la possibilité de poursuivre le dialogue et de progresser dans des secteurs qui intéressent nos pays, tout en nous permettant à tous, grands et petits, d'apporter sur un pied d'égalité notre propre contribution distinctive.

D'ailleurs, le Canada ne pourra jamais se détourner du continent européen. Nous sommes Nord-américains certes, mais nous avons avec l'Europe trop d'attaches historiques et culturelles, trop de liens politiques et économiques et trop d'associations sur le plan humain pour jamais nous désintéresser des affaires européennes. Profondément conscient de cet attachement et de sa durabilité, le Canada a par le passé pris une part active et, je crois, constructive à tous les aspects du processus de la CSCE. Notre gouvernement demeure fermement convaincu qu'une Europe sûre, prospère et humaine constitue la pierre d'angle d'un Canada sûr, prospère et humain. C'est pourquoi nous

continuerons à travailler de tout coeur avec nos partenaires de la CSCE, à la présente réunion, à Stockholm et à Budapest plus tard cette année, aussi bien qu'à Berne et à Vienne en 1986, pour élargir notre dialogue et intensifier notre coopération.

Je sais que nombreux sont ceux qui estiment que la réunion d'Ottawa risque d'être difficile. Lorsque nous avons mis de l'avant et poursuivi avec d'autres à Madrid l'idée de tenir une réunion sur les droits de l'homme, nous étions conscients de la sensibilité de la question comme de certaines des réserves et des préoccupations de nos partenaires de la CSCE.

Mais des questions aussi capitales que celle des droits de l'homme ne peuvent et ne doivent pas être évitées pour la seule raison qu'elles sont délicates et qu'elles risquent de donner lieu à des désaccords entre les gouvernements. Dans l'Acte final d'Helsinki comme dans le Document de clôture de Madrid, nous avons reconnu que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales joue un rôle essentiel dans la recherche de la paix, de la justice et du bien-être si nécessaires au développement de relations amicales et au renforcement de la coopération entre nous. Cette reconnaissance est également consacrée par la Charte des Nations Unies. Nous avons ainsi traduit notre conviction qu'un monde qui ne se ferait pas plus humain ne saurait devenir plus sûr, ni même, à la longue, plus prospère. C'est pour cette raison que les droits de l'homme sont et demeureront à l'ordre du jour international. Et c'est aussi pour cette raison que vous tous réunis ici vous apprêtez à débattre pendant six semaines du respect des droits de l'homme dans nos États, chose qui aurait été impensable il y a vingt ans et même dix ans à peine.

Sur le plan intellectuel, nous savons bien sûr pourquoi la question des droits de l'homme pose des difficultés dans les relations entre les États. Parmi les pays de la CSCE, nous avons beaucoup de choses en commun. Mais nous avons aussi une expérience historique et des traditions culturelles différentes, et il est inévitable que nos systèmes de valeurs aient évolué de façon différente. Notre monde n'est pas un tout monolithique, et nous ne voudrions pas qu'il le soit.

Mais ces différences ne nous dispensent pas de tenir les engagements que nous avons pris à Helsinki et à Madrid. Elles ne doivent pas davantage nous détourner de notre tâche, qui est de faire en sorte que s'améliore dans tous nos pays le respect des droits de l'homme - qu'il s'agisse

des droits civils, politiques, culturels, économiques ou sociaux. Je suis convaincu que les frontières nationales ne pourront jamais isoler aucun d'entre nous de l'intérêt naturel que l'être humain porte à l'être humain. Cela est particulièrement vrai au sein d'un groupe de pays dont les destins se sont trouvés si intimement entrelacés et dont les populations ont en commun tant de traditions ethniques, culturelles, religieuses et intellectuelles.

Nous ne devons pas non plus oublier que notre quête d'un meilleur respect des droits de l'homme est déjà bien engagée. Il existe déjà un ensemble impressionnant d'instruments des Nations Unies sur les droits de l'homme, et qui ont force juridique. Nous avons tous souscrit librement aux engagements enchâssés avec tant de peine dans l'Acte final d'Helsinki et le Document de Madrid. Nombre des États participants appartiennent à des groupements régionaux qui se sont dotés de mécanismes raffinés pour veiller au respect de ces droits. Nous ne pouvons nous arrêter en si bon chemin, ni revenir sur nos pas, même si la route nous semble longue et que nous nous faisons une idée peut-être différente du but final. L'importance des droits de l'homme et le profond souci que nos citoyens continuent de manifester pour leur respect partout dans le monde nous font le devoir de nous efforcer avec ténacité d'améliorer notre bilan, de renforcer notre engagement et d'intensifier notre dialogue.

Je n'aurai pas la présomption de vous indiquer ce que vous devriez ou ce que vous pouvez accomplir au cours de vos six semaines à Ottawa. Vous êtes tous des experts dans votre domaine, ainsi que des négociateurs expérimentés, et je ne doute pas que vous soyez en mesure de cerner les problèmes et de déterminer les progrès qui pourront être réalisés ici. Qu'il me suffise de dire que le Canada considère cette réunion comme une occasion précieuse - et que nous ne devons pas laisser perdre - de faire avancer le processus qui assurera une meilleure exécution de nos engagements au chapitre des droits de l'homme et sur le plan humanitaire. Si la réunion d'Ottawa peut nous apporter l'élan qui nous permettra de progresser à Berne, à Vienne et au-delà, elle aura certainement produit un résultat positif. Et elle nous permettra aussi d'envisager avec espoir le dixième anniversaire de l'Acte final d'Helsinki que nous célébrerons cet été.

Avant de conclure, permettez-moi de vous rappeler le profond intérêt personnel que portent à cette réunion tant de nos citoyens. Les sujets dont il sera débattu ici ne sont pas à leurs yeux des questions abstruses qui concernent les relations entre les États, mais au contraire des questions qui influent sur leur vie quotidienne de la façon la plus directe et la plus fondamentale. Je ne prétendrai pas que les Canadiens ont le monopole des préoccupations au chapitre des droits de l'homme. Je ne dirai pas non plus que le Canada présente un bilan parfait à cet égard, même si nous essayons de faire de notre mieux. Il m'est cependant apparu très clairement, au cours de nos préparatifs nationaux en vue de cette réunion, qu'il existe dans ce pays un intérêt considérable et bien informé pour les travaux que vous allez entreprendre.

Je m'attends à ce que vous ayez l'occasion de voir par vous-mêmes des manifestations de cet intérêt. Certaines pourront être vigoureuses, mais j'espère qu'elles resteront toutes dans les limites légitimes de la libre expression. En dernière analyse, j'estime que les manifestations d'un intérêt venu du fond du coeur apportent la preuve que le processus de la CSCE est pertinent et que notre réunion répond à un besoin.

Je conclurai en vous souhaitant encore une fois la bienvenue dans notre pays et dans notre capitale. Le Canada fera tout en son pouvoir pour que cette très importante réunion soit l'occasion d'une discussion authentique et productive et pour que vous, les délégués, soyez en mesure de travailler avec efficacité. La tâche qui vous attend est difficile, certes. Mais je suis confiant que le savoir-faire et les compétences réunis ici aboutiront à un résultat constructif, qui permettra de faire avancer la cause des droits de l'homme, de renforcer le processus de la CSCE et d'améliorer les relations entre nous tous.